Lemenorel, Desmarquais, Carlrosa, de Clermont, Balouzet.

ARCHITECTURE. — Première médaille : M. Camut; 2e, MM. Godefroy, Bauhain, Nodet, Normand, Robin; 3e, MM. Rives, Bernard, Naudin, Petit, Héneux, Majou, Yperman; mentions : MM. Antoine, Arfvidson, Balle, Binet, Boisseau, Boutron, Chaussepied, Gravio, Delmas, Desbois, Eschabaecher, Fortier, Koch, Legrand, Malo, Massa, Henri Mignan, de Moncloa, Montjause, Moure, Pillette.

LITHOGRAPHIE. — Deuxièmes médailles : MM. Corpet, Audebert; Bois : MM. Derbier, Vintrant et Ruffe; troisièmes médailles (lithographie) : MM. Léonard, Richard, David; Bois : M. Gilard; EAU-FORTE : MM. Rudaux et Pélicier; BURIN : MM. Buland, Barbotin et Journot.

Mentions : LITHOGRAPHIE, MM. de Vuillefroy, Félix, Georges Sauvage, Honer, Juillerat, Gottlob; Bois, MM. Vincent Crosbie, Horrie, Mlle Vintrauf, Mme Simon; EAU FORTE, MM. Bernier, Mallet, Marce, Beaupré et Serrier; BURIN, MM. Kruger, Crauk, Ragot, Mlle Maireau, M. Quidor.

La mort d'Emin-Pacha

Bruxelles, 26 mai. — Un lettre envoyée par Tippo-Tibb le grand chef arabe du Congo, annonce la mort de Emin-Pacha. Elle est accompagnée d'une autre missive de son neveu Raschid-Vali de Stanley-Falls et fournissant des détails qui ne laissent aucun doute sur la fin tragique du savant et vaillant explorateur.

C'est dans un des nombreux combats qu'il eût à soutenir contre Saïd-Ben-Aran, chef arabe, que Emin Pacha a été fait prisonnier et tué avec tout son monde.

De tous ses hommes il ne reste que ceux qui sont à Badezas ou dans les environs.

Le tsar à Moscou

Moscou, 26 mai. — Le tsar et la famille impériale assisteront demain à la messe solennelle qui sera célébrée en l'église du Kremlin, à la mémoire du tsar Alexandre II.

Les socialistes à Marseille. — Réunion mouvementée

Marseille, 26 mai. — Quatre mille personnes environ assistaient hier soir, à la réunion organisée, avec l'appui et sous le patronage de la municipalité, au Grand-Théâtre par les groupes socialistes. Les citoyens Fournière, Jaurès et Millerand, ces deux derniers députés, ont prononcé de très violents discours. Le maire, M. Flaissières, présidait l'assemblée, qui a été tumultueuse et fortement mouvementée. Les interrupteurs ont été roués de coups et expulsés.

Mais l'incident le plus grave de la soirée est une manifestation contre le préfet Delles. Au moment où M. Millerand disait qu'il ne reculerait devant aucune interruption, qu'elle vienne de la préfecture ou d'ailleurs, la salle entière a poussé des huées et des vociférations; des cris de : « A bas le préfet ! A bas Delles ! Allons à la préfecture ! » étaient poussés par des milliers de voix. Le maire et le commissaire de police de service ont assisté, impassibles, à cette manifestation. La soirée s'est terminée par l'intervention obligatoire des anarchistes; mais l'assemblée les a à peine écoutés et la clôture rapide de la séance a évité de nouvelles rixes.

La Bourse du Travail

Le *Matin*, a publié, sous le titre *Bastille Socialiste*, un long article établissant les nombreuses illégalités qui marquent le fonctionnement de la Bourse du Travail.

Notre confrère fournissait notamment ce détail, que sur 270 syndicats adhérents — 160 environ n'ont pas déposé leurs statuts. Ils ne sont pas constitués du tout; cependant ils fonctionnent.

D'autre part, les délibérations du Conseil municipal que le Préfet de la Seine omet d'annuler, accordent des allocations élevées à des pseudo-syndicats.

Le *Matin* envisageait aussi, par le menu, la politique insurrectionnelle pratiquée à la Bourse du Travail et il ajoutait sur un ton de menace : C'est un scandale qui a trop duré »

Dans les sphères parlementaires, on semble attacher une certaine importance à cet article dans lequel on voit le thème d'un prochain assaut contre le ministère Dupuy, par les Constantistes.

C'est d'ailleurs ce que paraît avoir compris le gouvernement et la note officieuse que voici vient d'être communiquée aux journaux :

« Le préfet de la Seine, sur l'ordre du ministre de l'intérieur procède à l'examen de la situation des syndicats » adhérents à la Bourse du Travail en vue de vérifier » s'ils ont satisfait aux prescriptions de la loi. »

La situation en Indo-Chine

Le *Figaro* a publié, vendredi matin, de graves renseignements de Siam. Dans un Conseil extraordinaire tenu le 14 avril, la guerre contre France aurait été décidée et les troupes Siamoises auraient franchi la frontière sur plusieurs points à la fois.

Le *Matin* publie, d'autre part, la dépêche suivante :

« Singapour, 24 mai. — Depuis un mois environ, le gouvernement siamois procède à de grands achats de poudre de provenance anglaise.

» Toutes les munitions qui arrivent en abondance sur notre place et dans la région sont immédiatement accaparées et expédiées à Bangkok.

Le *Paris* et la *Liberté* démentent cette nouvelle.

D'autre part, on n'a reçu au sous-secrétariat d'Etat des colonies aucune nouvelle dépêche de M. de Lanessan, au sujet de l'incident de Kong.

La canonnière *Lion*, de la division navale de l'Extrême-Orient, est arrivée hier à Saïgon où se trouve déjà le *Forjait*. Les trois autres bâtiments de la division navale, la *Triomphante*, l'*Incomptant* et la canonnière *Comète* sont encore à Hong-Kong, dont ils partiront au premier jour pour rallier les deux premiers bâtiments.

Nous n'avions jusqu'ici en Cochinchine qu'une canonnière, le *Lutin*, et deux chaloupes-canonnières le *Cimeterre* et l'*Estoc*, toutes deux commandées par des lieutenants de vaisseau.

L'élection législative de l'Aisne

Paris, 26 mai. — Les électeurs de la 2e circonscription de Saint-Quentin sont convoqués pour le 18 juin à l'effet d'élire un député, en remplacement de M. Desjardins, décédé.

C'est la dernière convocation qui sera faite avant la fin de la législature. Le délai pour ces convocations étant expiré le 14 avril aucune des vacances produites ne pourra être comblée, aux termes mêmes de la loi.

Au Conseil municipal de Blaye

Albi, 26 mai. — Sur la proposition d'un de ses membres, le Conseil municipal de Blaye a décidé qu'il ne voterait point le budget et qu'il ne prendrait aucune délibération tant qu'il aurait à sa tête l'administration actuelle.

Le maire de Blaye est, comme on le sait, M. Héral, le concurrent de M. Jaurès aux dernières élections législatives.

Encore un krach !

Poirier, directeur de *La Garantie Financière*, rue Le Peletier, au service de laquelle il avait deux journaux quotidiens, s'il vous plaît, *La Garantie Financière* et le *Bulletin Financier*, vient d'être arrêté à la suite de nombreuses plaintes. Les livres de comptabilité ont été saisis et les scellés apposés.

Le montant du passif ne sera connu qu'après le travail de l'expert connus par le juge d'instruction.

Le maire de Carmaux

Le ministre de l'intérieur serait décidé à révoquer de ses fonctions de maire de Carmaux, le citoyen Calvignac, qui en a fait un si singulier usage et qui vient de se montrer si violemment partisan de la grève générale au Congrès international des mineurs à Bruxelles.

La France en Egypte. — Une capitulation

S'il faut en croire la *Cocarde*, les nouvelles instructions envoyées à notre représentant en Egypte porteraient qu'il convient de sacrifier le Khédive et d'abandonner l'Egypte, afin de gagner les bonnes grâces de l'Angleterre.

La *Cocarde* se promet de publier d'ici peu de jours les détails de cette capitulation, qui aurait excité la colère du Khédive.

L'anniversaire du tsar

Paris, 26 mai. — Le président de la République se fera représenter demain par l'un des officiers de sa maison militaire, à la cérémonie qui aura lieu à l'église russe, à l'occasion de l'anniversaire du couronnement du tsar.

Perte d'un croiseur russe

Londres, 26 mai. — On télégraphie de Shanghaï au *Standard* de ce matin :

« Le croiseur russe *Vitiaz* se serait perdu sur la côte de Corée. »

Les scandales financiers en Italie

Rome, 26 mai. — Le procès de la Banque romaine, dont les débats auront lieu dans le courant de juin, est devenu de nouveau l'objet des préoccupations générales.

De nouvelles révélations viennent d'être faites relativement à des corruptions électorales qui auraient été exercées par le gouvernement avec l'argent de la Banque. Elles viennent d'être confirmées par des personnes directement intéressées.

On ajoute que M. Taulongo produira devant le tribunal des documents qu'il a toujours tenus secrets et d'une gravité écrasante pour M. Giolitti.

On croit que la divulgation de ces documents entraînera forcément des poursuites contre plusieurs autres personnes.

L'exposition de Chicago

Chicago, 26 mai. — D'après les nouvelles reçue d'Amérique, le succès de l'exposition de Chicago ne semble pas devoir être très grand; la section française à peu près seule répond aux espérances des organisateurs.

CHAMBRE DE COMMERCE DE ROUBAIX

Séance du 12 mai 1893

Présidence de M. Julien LAGACHE

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté sans observation.

***

Parmi les membres du Conseil supérieur de l'Ecole nationale des Arts industriels de Roubaix sortant d'exercice en 1893, se trouve M. Edouard Roussel, ingénieur. — Et en raison de la nomination de M. Julien Lagache comme Président de la Chambre de commerce, il y a lieu de pourvoir également à son remplacement.

En ce qui concerne le premier membre qui, aux termes de la convention du 28 novembre 1882, peut-être renommé, la Chambre propose dans l'ordre suivant :

MM. Edouard Roussel, membre sortant ;
V. Dubreuil, ingénieur ;
Edmond Lefebvre, fabricant.

Et pour le remplacement de M. Julien Lagache, la Chambre désigne dans l'ordre ci-après :

MM. Florentin Eloy-Duvillier, fabricant ;
Louis Cordonnier, fabricant ;
Alexandre Vernier, fabricant.

***

Le Conseil de surveillance de la Condition publique a exprimé le vœu « qu'il soit créé, à la gare de marchandises de Roubaix, des quais de chargement d'une étendue suffisante pour satisfaire aux besoins du commerce et éviter l'encombrement des marchandises et le stationnement des camions ».

La Chambre de Commerce, saisie de ce vœu, déclare unanimement qu'elle l'appuyera de toutes ses forces. Il ne lui paraît pas douteux que la Compagnie du chemin de fer du Nord ne fasse tous ses efforts pour réaliser sur ce point des améliorations que réclame le développement incessant du commerce. La lutte que nous impose la concurrence étrangère est assez pénible à soutenir pour que nous n'ayions pas à compter en outre avec les difficultés d'expédition de nos marchandises.

***

Sur la proposition de M. le président, la Chambre de commerce exprime le vœu instant que le gouvernement prenne des mesures pour assurer l'alimentation du canal de Roubaix, ce qui ne pourrait être utilement fait que par le doublement de la prise des eaux de la Deûle.

L'installation actuelle est disposée pour l'alimentation nécessaire à un trafic qu'on prévoyait pouvoir s'élever à 300 mille tonnes et qui atteint aujourd'hui 530 mille tonnes. Le travail excessif des pompes ne suffit plus ou suffit à peine pour desservir ce trafic de 530 mille tonnes, puisque déjà on en est aux expédients pour ménager l'eau dans le bief de partage.

Le mouvement de la navigation sur le canal de Roubaix a suivi depuis quinze ans une progression rapidement croissante: son chiffre est à peu près triplé. On peut donc prévoir le moment où la navigation va manquer d'eau, si un prompt remède n'est apporté à cette situation pleine de menaces pour le développement de notre commerce et de nos industries. Ce vœu sera transmis à M. le ministre des Travaux publics.

***

En présence de l'échéance, en 1896, de la concession aux Compagnies Anglaises du « London Chatham Dover » et du « South Eastern Railway » du service maritime postal de jour entre Douvres et Calais, M. le ministre du commerce et de l'industrie se préoccupe des dispositions à prendre pour le renouvellement de cette concession et demande l'avis des chambres de commerce à ce sujet. A la lettre ministérielle est joint un exemplaire du contrat de concession et du cahier des charges actuellement en vigueur. La chambre renvoie le dossier à l'examen de M. Bossut-Pluchon.

***

La Chambre de Commerce de Roubaix avait demandé la mise en correspondance, à Lille

1° du train 486, venant de Roubaix, et du train 181 allant vers Dunkerque et Calais ;

2° du train 46, venant de Dunkerque, et du train 167 allant vers Roubaix.

MM. les administrateurs de la Compagnie informent la Chambre de Commerce qu'à partir du 1er juin le départ de Roubaix, le matin, sera fixé à 6 h. 28, pour arriver à Lille à 6 h. 45 et en repartir, vers Dunkerque et Calais, à 7 h. 05, au lieu de 7 h. 20, pour atteindre Dunkerque à 8 h. 41, Calais à 9 h. et Boulogne à 9 h. 58.

Le soir, les voyageurs arrivés à Lille par le train 46 à 7 h. 50 repartiront de Lille à 8 heures pour arriver à Roubaix à 8 h. 17.

Il sera donné connaissance au public de ces dispositions par la publication du procès-verbal.

***

La construction d'une voie ferrée de Biskra à Ouargla, qui doit prolonger de 400 kilomètres notre réseau de pénétration dans le Sud africain, est actuellement à l'étude. La Chambre de commerce de Constantine, en communiquant le rapport qu'elle a déposé à l'enquête, demande que la Chambre de commerce de Roubaix émette un vœu favorable à ce projet.

La Chambre,

Considérant que cette question intéresse grandement l'avenir de notre colonie algérienne et l'extension de l'influence politique, industrielle et commerciale de la France dans le Sahara et le centre de l'Afrique :

S'associant pleinement aux considérations développées dans le rapport de la chambre de commerce de Constantine ;

Exprime un avis entièrement favorable à la déclaration d'utilité publique du projet de construction d'une voie ferrée de Biskra à Ouargla.

***

Une exposition universelle et internationale, sous le haut patronage de Sa Majesté le Roi des Belges, doit s'ouvrir à Anvers le 5 mai 1894; elle aura une durée de six mois au moins, le Comité exécutif se réservant même de la prolonger jusqu'au 12 novembre inclus.

Les renseignements concernant cette exposition seront mis à la disposition des intéressés tous les jours non fériés, de 10 heures à midi, au secrétariat de la Chambre de Commerce, à la Bourse de Roubaix.

***

La Chambre de Commerce de Roubaix, informée que la Commission d'initiative propose à la Chambre des députés de prendre en considération la demande de déclaration d'utilité publique pour le projet du canal maritime de Rouen à Paris, c'est-à-dire pour le projet de Paris port de mer, croit devoir renouveler sa protestation du 17 octobre 1890.

» Considérant que la transformation de Paris en port de mer aurait pour premier résultat de fournir aux étrangers les moyens d'amener plus économiquement leurs marchandises au cœur de la France et d'envahir plus complètement encore notre marché intérieur, alors que les intérêts français plus urgents réclament en vain depuis douze ans la confection du grand canal du Nord; qu'il est certain que les expéditeurs anglais, se prévalant de l'abaissement des prix de transport qu'amènerait la création de la voie maritime projetée, obtiendraient des Compagnies de chemin de fer de nouvelles concessions sur les tarifs de pénétration, mettant ainsi notre industrie nationale dans une position d'infériorité plus insurmontable ; que la diminution des recettes des chemins de fer serait la conséquence forcée du détournement du trafic par le courant nouveau ; diminution qui se traduirait par l'élévation du chiffre de garantie d'intérêts.

» Considérant aussi que déposséder au profit particulier de Paris, les ports de mer de l'Océan du mouvement commercial et maritime pour le maintien et la prospérité duquel tant de sacrifices ont été faits dans ces derniers temps serait une injustice et une inconséquence ; que l'ouverture à la grande navigation du canal de Paris aurait pour effet certain de compromettre gravement la batellerie et d'anéantir ainsi le fruit des dépenses énormes que l'amélioration des voies fluviales a demandées au Trésor; que l'espoir de faire une concurrence sérieuse à Anvers et à Londres est un rêve si on met en parallèle les facilités d'accès de ces grands ports et les difficultés de toute nature que rencontrerait la pénétration dans le port de Paris ou de Clichy, des navires de grand tonnage.

» Considérant de plus que la concentration à Paris de masses nouvelles venant y vivre du commerce et de la mer et pouvant élever, selon le vœu des partisans du projet, la population de la capitale à 4 ou 5 millions d'habitants, serait une aggravation des dangers que présentent les agglomérations trop considérables, dangers aussi redoutables pour Paris même que pour la France entière.

» Considérant enfin que la déclaration du Conseil Général des Ponts et Chaussées concluant qu'au point de vue économique, il n'y a pas lieu de donner suite à ce projet, est un avertissement sérieux dont il est prudent de tenir compte.

» Par ces diverses considérations, la Chambre de Commerce de Roubaix s'élève de nouveau contre la déclaration d'utilité publique du canal maritime de Rouen à Paris et émet le vœu que la Chambre des Députés ne prenne pas la demande en considération.

***

La Chambre de commerce de Roubaix, tout en apprenant avec une satisfaction marquée la mise en adjudication des travaux qui doivent développer jusqu'au débit journalier de 48 mille mètres cubes la distribution des eaux de la Lys, tient à affirmer, dès ce jour, aux municipalités de Roubaix et de Tourcoing que la consommation absorbera très vite cette distribution. La Chambre ne saurait trop répéter qu'il n'y a pas à compter pour l'industrie sur les 12 à 15 mille mètres cubes de la distribution d'eaux potables destinée à desservir une agglomération de 200 mille habitants, et elle sait qu'il n'y a pas à compter davantage sur le service de la navigation qui en est lui-même aux expédients pour ménager l'eau dans le bief de partage.

La Chambre invite la commission mixte à envisager dès à présent l'organisation du service des eaux sur le pied d'une consommation de 400 mille mètres cubes par jour en 24 heures, mettant 70 mille mètres cubes à la disposition de l'industrie entre 7 heures du matin et 7 heures du soir, et cette quantité n'est pas excessive, nul ne pourrait même assurer qu'elle ne sera pas absorbée dans un temps très prochain. Ce qu'on peut prévoir c'est que certaines industries auxiliaires, comme l'épaillage de la laine par exemple, qui ne peuvent s'exercer actuellement à Roubaix, s'y installeraient rapidement si elles avaient à leur disposition l'eau qui leur est nécessaire.

N'est-ce pas, d'ailleurs, au service municipal à devancer les besoins de l'industrie, au lieu de ne lui fournir qu'avec parcimonie, une eau dont l'abondance est indispensable au succès de ses manipulations? N'est-ce pas à lui à s'assurer par une sage prévoyance une marge constante sur la consommation journalière sans forcer l'industrie à créer à grands frais des bassins de réserve qu'elle doit alimenter la nuit? N'est-ce pas au service municipal enfin à mettre, à l'aide de cette marge, le travail à l'abri des contrariétés que le moindre accident aux conduites ou aux pompes peut occasionner?

Ce sont là autant d'obligations strictes que les municipalités ont contractées en se réservant le monopole d'un service aussi fructueux pour elles que le service des eaux et empêchant ainsi l'industrie de pourvoir elle-même à son propre salut. Car on ne peut se le dissimuler, la teinture et les apprêts, ces puissants auxiliaires de notre fabrication sont en danger, et ce danger, que l'élévation à 48 mille mètres cubes du débit journalier ne saurait conjurer que pour peu de temps, préoccupe vivement notre chambre de commerce, gardienne naturelle des intérêts industriels de sa circonscription et justement alarmée de tout ce qui peut les compromettre.

La Chambre de Commerce de Roubaix adjure donc les municipalités des deux villes de répudier une demi-mesure qui ne peut donner à nos industries en souffrance qu'une satisfaction éphémère et d'aborder avec résolution l'organisation d'un service capable de fournir un débit de cent mille mètres cubes par 24 heures.

***

La Chambre donne acte à M. le Président du dépôt aux Archives, de la loi du 27 décembre 1892 sur la conciliation et l'arbitrage en matière de différends collectifs entre patrons et ouvriers ou employés.

Elle passe à l'ordre du jour sur diverses demandes de subventions et d'abonnements que l'exiguité de ses ressources ne permet pas d'accueillir.

Le Président,
JULIEN LAGACHE.

LES LANGUES VIVANTES

LA MÉTHODE GOUIN

Nos lecteurs ont suivi avec intérêt les articles que nous avons publiés sur une méthode d'enseignement de langues vivantes, méthode qui n'est en rien comparable à toutes celles essayées jusqu'ici; rien des ennuyeuses versions des thèmes assommants, des vocabulaires fastidieux qui rebutent, dès l'abord, un grand nombre de ceux qui, par nécessité ou par goût, veulent étudier une langue étrangère; l'enseignement qui est tout oral, se donne sur un tableau noir. Tout le plaisir est pour l'élève, toute la fatigue est pour le professeur.

L'humanité mit toujours beaucoup de temps à trouver les choses les plus simples, c'est l'histoire quotidienne de l'œuf de Christophe Colomb. Personne n'a deviné à nos mères des leçons de méthodologie ni de pédagogie, et ce sont les meilleures institutrices qui soient au monde ? elles enseignent à leurs enfants à parler leur langue maternelle de la façon la plus charmante et la plus simple.

Elles n'attendent pas, en effet, que leurs enfants sachent lire et écrire avant de leur apprendre à s'exprimer correctement, elles leur apprennent non des mots, mais des phrases mises à la portée de choses qui les intéressent, qu'ils savent comprendre, et qui soient d'actualité; l'idée ne leur viendra jamais de parler pour la première fois à l'enfant d'une chose qu'il n'a pas sous les yeux, elles identifient pour ainsi dire l'idée et le mot de façon que l'un rappelle l'autre.

La méthode Gouin a de cette simplicité, nous apprenons par elle, avec un attrait véritable, n'importe quelle langue vivante en moins d'un an, en travaillant une heure par jour. C'est merveilleux.

Les Français font à cette méthode vraiment générale, l'accueil qu'elle mérite et qu'elle a reçu chez nos voisins. Malheureusement cette méthode n'est pas imprimée, et le nombre des professeurs formés par M. Gouin est encore bien restreint. Nous savons qu'il donne des certificats à ceux qui se sont pénétrés de sa méthode, qui la possèdent parfaitement.

Il nous est arrivé de Roubaix et de Tourcoing de nombreuses lettres qui indiquent combien de gens s'intéressent à cette question.

Nos articles n'étaient pas, comme beaucoup l'ont pensé, des extraits d'un livre quelconque ; nous les devons à un collaborateur qui a étudié, près de Monsieur Gouin, tout le côté intéressant de sa méthode.

Nous savons d'ailleurs que Mme Kozlowska, qui habite Tourcoing, possède un certificat de l'éminent professeur. Nous croyons répondre au désir de nos lecteurs en leur annonçant que prochainement Mme Kozlowska, rue des Anges, 15, à Tourcoing, ouvrira à Roubaix et à Tourcoing, un cours de langues vivantes d'après la méthode Gouin.

Situation météorologique. — Roubaix, 27 mai. — Hauteur barométrique 765. Température : A sept heures du matin 11 degrés au-dessus de zéro
A une heure du soir 16 degrés au-dessus de zéro
A cinq heures du soir 15 degrés au-dessus de zéro

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

La distribution des eaux de la Lys. — Les industriels de Roubaix et de Tourcoing apprendront avec plaisir que la commission intercommunale des eaux, soucieuse de parer au manque d'eau, vient de traiter pour la location de trois pompes (système Worthington), que l'on installe en ce moment à Bousbecque, à côté de l'usine élévatoire.

Ces pompes fonctionneront jusqu'à l'achèvement de l'usine de relai à construire au lieu dit « La Viscourt », sur le territoire de Roncq.

La conférence littéraire de M. Danjou, au cercle Ozanam. — C'est une causerie vraiment charmante et humoristique que nous a donnée vendredi soir, au cercle Ozanam, un véritable homme de lettres, professeur de lecture expressive à l'Institut philotechnique de Paris, M. Danjou.

C'est du « bonhomme La Fontaine » qu'il s'agissait de l'esprit de son œuvre. Fervent du vieux fabuliste, M. Danjou a déclaré que, s'il ne devait conserver qu'un seul livre de sa bibliothèque, ce serait l'œuvre de La Fontaine — qui constitue une bibliothèque complète, et, selon lui, un traité complet de la vie et des hommes.

La Fontaine a le charme, comme la fleur le parfum. On a dit que c'était un distrait; c'était plutôt un penseur, homme de génie et homme de bien tout à la fois, mêlant au rire la mélancolie et l'esprit philosophique.

Après avoir dit ce qu'était le fabuliste, et l'avoir dépeint au moyen de multiples anecdotes, M. Danjou nous a dit ce qu'étaient ses fictions. Instruire, amuser, moraliser, c'est le triple but qu'elles atteignent. Elles constituent comme un être complet — corps, par la fable elle-même; âme, par la morale. Leur puérilité apparente sert d'enveloppe à la vérité.

M. Danjou ajoute que l'Humanité toute entière a été peinte par La Fontaine, et compose l'œuvre du fabuliste, au point de vue de l'immortalité, à celle d'Homère.

On a dit que c'était une épopée : certes oui, mais, dit M. Danjou, une épopée toute de diversité, de finesse et de malice. « La Fontaine, génie hors de pair, a été surnommé si souvent l'*Inimitable*, et la postérité a confirmé le jugement. »

Ces paroles ont été très applaudies : elles ont été suivies des commentaires sur les fables de la Fontaine et de la récitation — très-vivante, très personnelle — de quelques fables.

Chacun s'est retiré, emportant de cette séance la meilleure impression.

Derniers échos du concours de Dunkerque. — Le sympathique et dévoué Président du *Choral Nadaud*, M. Louis Bury, a reçu la lettre suivante de M. Maréchal, l'auteur du splendide chœur imposé *Nos Compagnes* :

« Paris, 24 mai 1893.

» *A Monsieur Louis Bury,*
Président de la Société « Le Choral Nadaud » de Roubaix

» Monsieur le Président,

» Je ne veux pas laisser s'éteindre le dernier écho du concours de Dunkerque sans féliciter encore le *Choral Nadaud* de son brillant succès.

» Le jury a parlé et je n'aurais pas besoin de rien ajouter à sa décision qui d'ailleurs se passe de commentaires : c'est donc comme compositeur et en mon nom personnel que je me fais un plaisir de souligner les qualités de finesse et de rare distinction de votre belle société.

» Elle *chante* vraiment. Et cela me paraît être le plus bel éloge qu'on puisse faire d'une société chorale.

» Sous son esprit bonhomme cette remarque en dit plus que bien des mots, croyons-le. Dans notre siècle diminuer le mérite individuel des exécutants je pense cependant que le directeur, M. Victor Minssart, est pour beaucoup dans ce résultat. C'est lui-même un excellent chanteur, et, sans qu'il lui soit besoin de longs discours, il n'a qu'à donner l'exemple pour suggérer à tous l'envie de l'imiter.

» J'aurais été bien heureux que votre pauvre grand Nadaud pût applaudir à votre succès. Il a bien voulu me témoigner sa sympathie, chez des amis communs à Paris; et nul doute que les notes de celui qu'il sentait bien être un de ses admirateurs convaincus, ne lui eussent paru meilleures, interprétées aussi délicatement par une société qui défend si vaillamment l'honneur de son nom.

» Cette joie nous a été refusée; mais s'il n'était plus là, lui, il semble que son charmant esprit ait inspiré tous les cœurs et leur ait communiqué sa verve et sa chaleur!

» Veuillez remercier bien vivement tout le monde pour moi, M. le Président : le directeur M. Minssart pour le sens si artistique avec lequel il a dirigé l'exécution, et ses vaillants chanteurs pour le goût, le soin et l'accent vraiment personnel qu'ils ont su mettre dans l'ensemble.

» Au revoir au *Choral Nadaud*. Merci pour les nombreuses marques de sympathies qu'il m'a témoignées pendant notre commun séjour à Dunkerque.

» Je serre bien amicalement les mains de M. Minssart et je vous prie, Monsieur le Président, de croire à mes sentiments les plus sincèrement dévoués pour vous et votre magnifique société.

» MARÉCHAL.
» *11 bis, rue Viète.* »

Ajoutons que M. Maréchal a formellement promis d'écrire un chœur spécialement pour le « Choral Nadaud » et qui sera dédié aux vainqueurs de Dunkerque.

La première communion dans les paroisses de Roubaix. — La cérémonie de la première communion aura lieu, dimanche matin 28 mai, à 7 heures, avec la solennité habituelle, dans les paroisses Saint-Sépulcre, Saint-Jean-Baptiste et Saint-Rédempteur.

Les grèves de Roubaix. — Aucun changement à signaler dans la situation générale, pendant la journée de vendredi.

La grève est toujours complète aux filatures de laine de MM. Raymond Lefebvre et Cie, rue de l'Espérance, et Carrois-Mahieu et fils, rue Montgolfier. Elle reste partielle au tissage de MM. Dubar et Toulemonde, rue de la Vigne.

Il nous revient que les ouvriers doivent opérer leur rentrée, samedi matin, chez MM. Raymond Lefebre et Cie, après une entente avec les patrons.

S'il en est ainsi, le nombre total des grévistes se trouvera réduit de cent quinze à soixante-dix neuf.

Championnat Roubaisien. — Comme nous l'avons annoncé le *Championnat Roubaisien* sera couru, le dimanche 28 mai, sur la piste du Jardin de Barbieux, à sept heures précises du matin. Le trajet à effectuer comportera 25 tours de piste, à partir de l'estaminet de *la Montagne* par le kiosque, soit 30 kilomètres. Il sera permis aux coureurs d'avoir un ou plusieurs entraîneurs qui devront être désignés avant le départ, aux membres chargés du contrôle.

Voici la liste des cyclistes qui prendront part à cette course :

MM. Sylvère Accou, Adolphe Accou et Edouard Surin, membres du *Vélocc club Roubaisien* ; MM. Edouard Dujardin et Marius Houziaux, amateurs ; MM. Callens, Delespierre, Cléton, Delcambre, Gennevoise, du *Sport Vélocipédique Roubaisien*. Il y aura donc dix partants.

Conformément au règlement, la liste des engagements est irrévocablement close.

La commission du *Sport Vélocipédique Roubaisien* rappelle aux coureurs qu'ils doivent être présents à 6 heures 3/4, le départ devant s'effectuer à 7 heures précises.

Le service d'ordre sera fait par 20 membres des sociétés du *Cyclist-Club* et du *Sport Vélocipédique*, ainsi que par la police.

Le contrôle, pour le chronomètre de chaque coureur, sera tenu par MM. Pérez, président du Sport vélocipédique Roubaisien, Courquin, président du Cyclist-Club, Petit et Rammaert, membres de la commission du Sport vélocipédique Roubaisien.

M. Oscar Valet, capitaine de route du S. V. S., remplira les fonctions de *Starter*, et donnera le signal du départ à l'aide du drapeau rouge réglementaire.

Les coureurs doivent être pourvus d'un *grelot*, conformément au règlement de police.

L'impôt sur les vélocipèdes. — Les possesseurs de vélocipèdes sont tenus de faire à la Mairie (bureau du secrétariat), avant le 1er juillet prochain, une déclaration indiquant le nombre de vélocipèdes qu'ils possèdent.

A cet effet, la mairie vient de faire placarder une affiche pour rappeler les dispositions suivantes de la loi du 28 avril 1893 :

« Art. 10. — A partir du 1er juin 1893, il sera perçu une taxe annuelle de dix francs par chaque vélocipède ou appareil analogue.

» Sont affranchis de cette taxe :

» 1. Les vélocipèdes possédés par les marchands et exclusivement destinés à la vente.

» 2. Ceux qui sont possédés en conformité de règlements militaires ou administratifs.

» La taxe est due pour les vélocipèdes possédés par les loueurs et destinés à la location.

» Article 11. — Les possesseurs de vélocipèdes imposables sont passibles de la taxe pour l'année entière, à raison des faits existants au 1er janvier.

» Les personnes qui, dans le courant de l'année, deviennent possesseurs de vélocipèdes imposables, doivent la taxe à partir du 1er du mois dans lequel le fait s'est produit et sans qu'il y ait lieu de tenir compte des taxes imposées au nom des précédents possesseurs. Les déclarations doivent être effectuées dans les trente jours de la date des faits qui motivent l'imposition.

» Article 13. — Les taxes sont doublées pour les éléments qui n'ont pas été déclarés ou qui ont fait l'objet de déclarations tarrives.

» Art. 17. — Lorsque des vélocipèdes sont possédés par des personnes majeures ou mineures ne jouissant pas de leurs droits, au sens de la loi du 24 avril 1832, les père, mère, tuteur ou curateur de ces personnes, leur sont substitués pour les obligations et les charges résultant des articles qui précèdent. La taxe est imposée en leur nom et recouvrée sur eux. »

Les affaires de Roubaix-Tourcoing devant la Cour d'Assises. — La session qui s'ouvrira lundi prochain sous la présidence de M. le Conseiller Vibert, se terminera le vendredi 9 juin ; elle comprendra vingt-sept affaires, parmi lesquelles les suivantes concernent notre région :

I. M. Louis-Aimé Hindré, ex-directeur du Comptoir d'Escompte du Nord à Roubaix, sera jugé le mardi 6 juin. On sait qu'il est accusé d'abus de confiance, de faux en écriture de commerce, de banqueroute frauduleuse et de banqueroute simple. — Ministère public : M. Tainturier, avocat-général. — Défenseur : Me Hattu. — 10 témoins.

II. L'anarchiste Victor-Henri Dupont est de nouveau poursuivi pour provocations directes au meurtre, au pillage et à l'incendie, à la désobéissance et à l'indiscipline des soldats, à l'occasion des réunions publiques tenues à Roubaix le 8 février dernier, et à Armentières le 16 du même mois. Il fera évidemment défaut. — Ministère public : M. de Savignon, avocat-général. — 2 témoins. — Audience du samedi 3 juin.

III. Georges-Grégoire Vleighe, 31 ans, garçon boulanger à Roubaix; tentative d'assassinat à Kain (Belgique), le 10 janvier, sur une cabaretière, à coups de couteau. — Ministère public : M. de Savignon. — Défenseur : Me D'Hooghe. — Audience du jeudi 8 juin.

IV. Florentin Dhaze, 32 ans, ouvrier maçon à Wattrelos; coup ayant entraîné la mort, sans intention de la donner; crime commis à Tourcoing, le 10 avril. La victime se nomme Slender. — Ministère public : M. Lanio, substitut du procureur général. — Défenseur : Me Hattu. — 7 témoins. — Audience du vendredi 9 juin.

V. Léopold Coucke, 23 ans, journalier à Courtrai; Alexandre-Julien-Joseph Dardenne, 21 ans, manœuvre de maçon à Wattrelos, et Jules Vandenbossche, 28 ans, journalier, sans domicile fixe; vol qualifié en janvier, chez M. Briet, rue Colbert à Roubaix. — Ministère public : M. de Savignon. — Défenseurs : Mes Ador et Devise. — Audience du lundi 5 juin.

VI. Flore-Marie Wilfart, 28 ans, cabaretière; Eulalie-Marie Maes, 21 ans, giletière, et Dominique-Jules Rousseau, 31 ans, employé de commerce, les trois de Roubaix; manœuvres abortives. — Ministère public : M. Lanio. — Défenseurs : Me D'Hooghe et Escoffier. — Audience du vendredi 2 juin.

VII. Marie-Jules Redon, 23 ans, servante, Alphonsine-Sidonie Droulez, 27 ans, ménagère à Lille, Victorine Hertleer, dite Angèle, 23 ans, pointeuse à Lille, et Catteau Leurette, femme Lepers, 46 ans, cabaretière à Roubaix; manœuvres abortives. — Ministère public, M. de Savignon. — Défenseurs : Me Robert (du barreau de Paris), d'Hooghe, Hattu et Escoffier. — 7 témoins. — Audience du jeudi 1er juin.

VIII. César-Joseph Desfrennes, 33 ans, journalier à Roubaix; affaire de mœurs. — Ministère public : M. de Savignon. — Défenseur : Me Kiener. — Même audience du 1er juin.

IX. Louis-Joseph Frénoi, 54 ans, ouvrier bobineur à Tourcoing; affaire de mœurs. — Ministère public : M. Lanio. — Défenseur : Me Lallement. — 4 témoins. — Audience du lundi 29 mai.

X. Antoine-François Roelens, 62 ans, tisserand à Roncq; affaire de mœurs. — Ministère public : M. Lanio. — Défenseur : Me Pouey. — Audience du vendredi 9 juin.

Il convient aussi de signaler :

1° que Adrien Colinet, accusé de l'assassinat de Loos, sur la jeune Berthe Cottrez, sera jugé le mercredi 31 mai et défendu par Me Hattu ;

2° que, le mercredi 7 juin, M. le procureur-général Chenest, prendra la parole dans une affaire d'assassinat près d'Hautmont.

Une regrettable affaire. — Dans l'après-midi de vendredi, vers cinq heures, Mme Vandeweghe, cabaretière, Grande-Place, se rendait au commissariat de police de la rue Saint-Vincent-de-Paul, pour y déposer la plainte suivante :

Son fils Adolphe, âgé de 17 ans, qui travaille, comme petit rattacheur, à la filature de coton de la maison D. Wibaux-Florin, aurait été roué de coups, dans la matinée du même jour, par un ouvrier pointeur de l'établissement.

S'il faut en croire les déclarations que le jeune garçon aurait faites à sa mère, d'après le dire de cette dernière; il avait été, vers sept heures, chercher de l'eau pour son ouvrier fileur, sur l'ordre de celui-ci.

Il retournait, a-t il dit, à son métier, lorsqu'il rencontra le pointeur, qui le réprimanda vivement, malgré sa justification, et se rua ensuite sur lui, le frappant avec la plus grande brutalité sur toutes les parties du corps, au point de le blesser au bas-ventre,